

Investir de manière responsable

Le développement durable est une pierre angulaire qui sous-tend l'activité économique de la BCBE. Consciente de sa responsabilité, elle cherche à constamment s'améliorer. Elle entend veiller, conjointement avec ses clientes et clients, à ce que leurs avoirs soient utilisés de manière judicieuse en vue de réduire d'éventuelles répercussions négatives sur le développement durable. Nous planifions sur le long terme et agissons de manière durable.

Vos avantages

- Rendement durable
- Impact environnemental et social positif
- Harmonie avec ses propres objectifs et valeurs

En détail

Les avantages de l'investissement durable

Rendement durable

Les entreprises qui assument leur responsabilité sociale et environnementale et qui disposent d'une bonne gouvernance sont plus performantes sur le long terme. Qui dit développement durable dit nouveaux risques et nouvelles opportunités, mais aussi impact direct sur les résultats des entreprises. La prise en compte des aspects du développement durable dans le processus d'analyse et de placement peut donc améliorer le profil risque/rendement d'un portefeuille.

Impact environnemental et social positif

Les capitaux investis de manière responsable ont un facteur d'influence majeur. Les investissements dans des entreprises qui respectent des exigences élevées sur le plan environnemental, social et éthique permettent de promouvoir le développement durable. En revanche, les émetteurs qui ignorent ces critères n'obtiennent pas de capitaux.

Harmonie avec ses propres objectifs et valeurs

Qui ne prend pas de décisions de placement réfléchies a vite fait de soutenir des domaines d'activité controversés. Au contraire, avec des placements responsables, nous pouvons investir en accord avec nos valeurs et éviter tout investissement dans des entreprises recourant à des pratiques commerciales qui nuisent à l'environnement ou à la société.

La BCBE, un investisseur actif

Les rendements ne sont pas le seul but des placements financiers: en tant qu'actionnaires ou bailleurs de fonds d'une entreprise, les investisseurs responsables peuvent également tirer parti de leur position pour apporter des changements au sein de l'entreprise ou exiger davantage de transparence et plus d'efforts en matière de développement durable. La BCBE assume ce rôle d'investisseur actif.

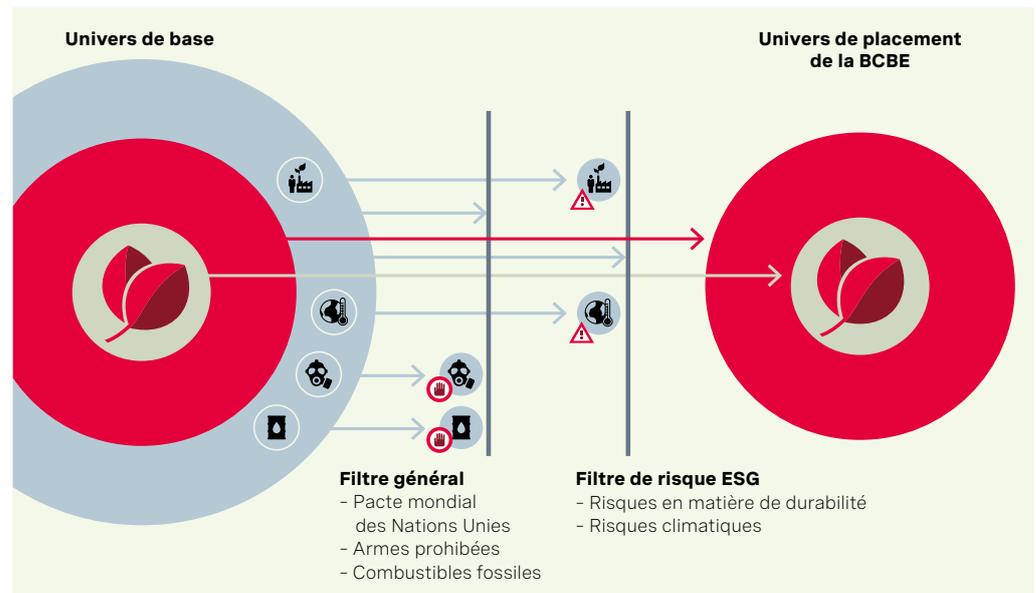
En tant qu'investisseur actif, la BCBE ne se contente pas d'exercer son droit de vote: elle dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit (ou pourrait investir), conformément à son concept de développement durable.

Les univers de placement de la BCBE

Les critères de développement durable sont pris en compte lors des conseils en placement et dans toutes les formules de placement de la BCBE, de façon plus ou moins marquée :

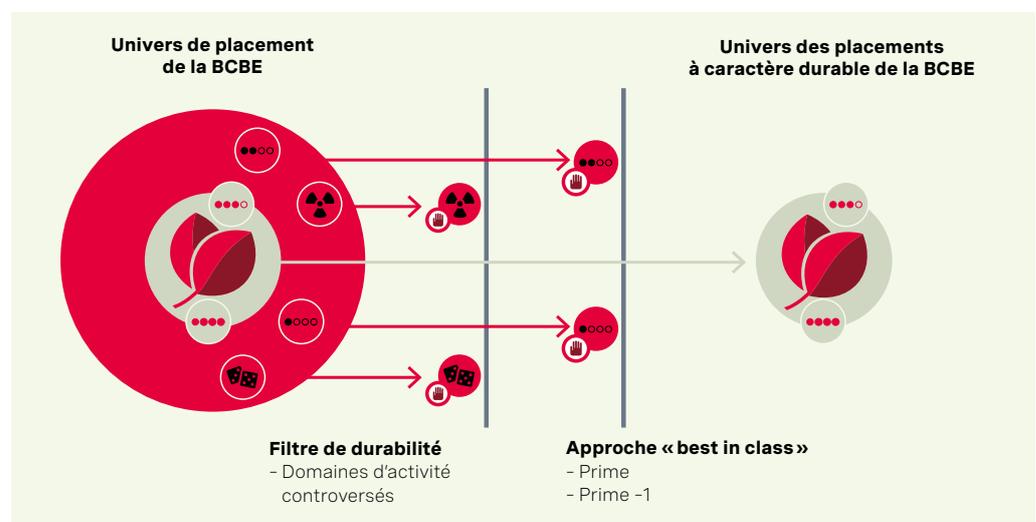
L'univers de placement de la BCBE

Pour définir son univers de placement, la BCBE applique des critères généraux d'exclusion en intégrant systématiquement des facteurs de durabilité et des facteurs climatiques dans la construction des portefeuilles. Ce faisant, la BCBE contribue à réduire les risques environnementaux et sociaux et saisit les opportunités offertes par le développement durable.



L'univers des placements à caractère durable de la BCBE

La BCBE combine une procédure d'exclusion et une approche « best in class » afin de contrôler si des entreprises, des débiteurs et des institutions du monde entier doivent être intégrés dans son univers de placement à caractère durable.



Seules les valeurs des univers de la BCBE qui répondent à la fois aux critères sociaux et écologiques de la BCBE ainsi qu'à ses critères financiers très stricts sont intégrés dans ses portefeuilles.

Nous nous ferons plaisir de vous conseiller

Nos coachs financiers répondront à toutes vos questions lors d'un entretien personnel. Convenez d'un rendez-vous en ligne à l'adresse **[bcbe.ch/entretien-conseil](https://www.bcbe.ch/entretien-conseil)**

Mentions légales

Publicité La présente publication est une publicité pour un instrument financier. Elle s'adresse uniquement aux clientes et clients qui disposent de connaissances et d'une expérience suffisante en la matière et dont le domicile ou le siège est situé en Suisse. Les informations, les produits et les prestations contenus dans la présente publication ne sont destinés ni aux personnes qui, compte tenu de leur nationalité, de leur siège, de leur domicile ou pour d'autres motifs, sont soumises à une législation qui interdit à des prestataires étrangers de services financiers d'exercer une activité commerciale dans cette zone géographique, ni aux personnes morales ou physiques soumises à une législation qui leur interdit ou leur restreint l'accès aux informations, produits ou prestations fournies par des prestataires étrangers de services financiers. Les personnes soumises à de telles restrictions locales ne sont autorisées ni à utiliser ni à transmettre ces informations, ces produits ou ces prestations. Le prospectus de vente (contrat de fonds compris) ainsi que la feuille d'information de base sont disponibles gratuitement sur les différents sites de la Banque Cantonale Bernoise SA (ci-après « BCBE ») et sur www.fundinfo.com.

Aucune offre, aucun conseil Les informations précitées ont un caractère purement informatif. Elles ne constituent ni une incitation, ni une offre, ni une recommandation d'acheter ou de vendre des produits, de réaliser d'autres types transactions ou de conclure un acte juridique de quelque nature que ce soit. En outre, les informations publiées ne peuvent être considérées comme un conseil, ni sur le plan juridique, ni sur le plan fiscal, ni sur le plan économique ou autre. Ces informations ont un caractère purement descriptif et ne sauraient se substituer à un conseil personnalisé donné par un spécialiste. L'achat ou la vente d'instruments financiers effectués sur la seule base des informations publiées relève de votre propre responsabilité.

Conflit d'intérêt La BCBE offre, recommande et utilise des instruments financiers aussi bien maison (p. ex. fonds de placement BCBE) que de prestataires tiers. Lorsque les caractéristiques des instruments de la BCBE et de ceux de prestataires tiers sont comparables, la préférence - sélection et recommandation - est donnée aux instruments propres à la BCBE. Cela peut entraîner des conflits d'intérêt. De plus amples informations sur l'utilisation et le volume des instruments financiers de la BCBE ainsi que sur les mesures engagées par la BCBE en lien avec les conflits d'intérêt sont disponibles sur <https://www.bcbe.ch/fr/la-bcbe/informations-juridiques>

Exclusion de responsabilité Les informations proviennent de sources que la BCBE considère comme fiables. Néanmoins, la BCBE ne saurait garantir l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité ou l'actualité des informations présentées. Celles-ci sont réputées provisoires et non contraignantes. La BCBE n'est tenue ni de supprimer des informations qui ne seraient plus à jour, ni de mentionner explicitement ces dernières comme telles.

Précisions concernant les sources de données: <https://www.bcbe.ch/fr/la-bcbe/informations-juridiques>